

BUDGET PRÉVISIONNEL DU PROJET		Date : ...18-5/2022...	
INTITULÉ DE L'ACTION : Repas solidaire			
DÉPENSES (*)		RECETTES	
Location(s) (1)		Autofinancement	
Buvette Olympique club roubaisien	150		
Frais de transport (2)		Participation des personnes (4)	0
Boissons et alimentation	650		
Merguez, gateaux, fruits, légumes, boissons			
Achat de fournitures (3) (à détailler)		Autres financements (à préciser)	
		Buvette ocr	150
		assurance	50
Assurance	50	Affiches	50
Tracts, affiches	50		
		Aide demandée au PIC	1000
Taxes (SACEM)			
Divers			
Prestation DJ	350		
Personnel bénévole 10	300	Bénévolat	300
SOUS TOTAL DES DÉPENSES ENGAGÉES	1550		
Financement d'un autre projet (5)			
TOTAL	1550	TOTAL	1550

(*) **Les dépenses doivent être justifiées par des devis**

(1) Si le local d'une association est utilisé, s'assurer que cette association est protégée pour la fête que vous organisez

(2) Pour les voyages collectifs, les conditions suivantes :

- avoir fait l'objet d'une animation préalable sur le quartier, afin de contribuer à leur autofinancement
- être encadrés par plusieurs adultes (autorisation parentale pour les mineurs non accompagnés de leurs parents)
- être couverts par une assurance
- contenir une activité à finalité éducative ou culturelle comme le précise le règlement intérieur

(3) Seul le matériel consommable est pris en compte (petit matériel servant à organiser la fête, papier, colle,...)

(4) Il est indispensable de faire participer financièrement ou matériellement les bénéficiaires du projet, et les usagers doivent nécessairement participer au projet.

(5) Si des bénéfices générés par l'animation sur le quartier sont destinés à financer une opération (sorties, voyages, dons à une organisation caritative, etc.), il faut en indiquer le montant.